

	Garanties actuelles	Garanties au 1 ^{er} juillet 2023	
Contrat de base FS responsable	Maternité ou adoption	Forfait naissance ou adoption : Néant	Forfait naissance ou adoption : 5% PMSS/ enfant ou adoption
	Optique	Lentilles de contact correctives : Remboursées par la Sécurité sociale : 80% des FR en complément SS Non remboursées par la Sécurité sociale : 400 % BRR/année civile /bénéficiaire	Lentilles de contact correctives : Remboursées par la Sécurité sociale :80% des FR en complément SS Non remboursées par la Sécurité sociale : 500 % BRR/année civile/bénéficiaire
	Médecine douce	60% des FR dans la limite de 1.5% PMSS/ séance dans la limite globale de 3 séances /année civile/ bénéficiaire Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététicien, sophrologue	80% des FR dans la limite de 1.5% PMSS/ séance dans la limite globale de 4 séances /année civile/ bénéficiaire Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététicien, sophrologue, étiopathie, psychomotricien, sevrage tabagique
	Dentaire	Parodontologie : Remboursée par la Sécurité sociale : 250% de la BR Non remboursée par la Sécurité sociale : Néant Implantologie non remboursée par la Sécurité Sociale (implant, pilier implantaire, scanner) : 80% FR limité à 25% PMSS pour la pose d'un implant limitée à la pose de 2 implants/ année civile/ bénéficiaire	Parodontologie : Remboursée par la Sécurité sociale : 250% de la BR Non remboursée par la Sécurité sociale : 12,5%PMSS/année civ/ bénéficiaire Implantologie non remboursée par la Sécurité Sociale (implant, pilier implantaire, scanner) : 80% FR limité à 33% PMSS pour la pose d'un implant limitée à la pose de 2 implants/année civile /bénéficiaire
	Injection acide hyaluronique/PRP (sur prescription médicale)	Néant	250€ / année civile (pour les articulations uniquement) Et sur prescription médicale
	Honoraires médicaux	Radiologie, échographie et imagerie médicale : Signataire de l'OPTAM/ OPTAM-CO : 250% de la BR Non signataire de l'OPTAM/ OPTAM-CO : 200% de la BR Non conventionné : 200% de la BR	Radiologie y compris ostéodensitométrie, échographie et imagerie médicale : Signataire de l'OPTAM/ OPTAM-CO : 250% de la BR Non signataire de l'OPTAM/ OPTAM-CO : 200% de la BR Non conventionné : 200% de la BR
	Hospitalisation/Maisons de repos et de convalescence	Chambre particulière : 2% PMSS/jour	Chambre particulière (y compris ambulatoire) : 2% PMSS/jour
	Psychologues conventionnés dans la limite de 8 consultations/ année civile	Néant	Première consultation d'évaluation : 40 €/ consultation Autres consultations : 30 €/ consultation

Contrat sur complémentaire FS	Optique	Verre complexe : Néant Verre hypercomplexe : +30 €/ verre	Verre complexe : + 30 €/ verre Verre hypercomplexe : + 40 €/ verre
	Honoraires médicaux	Radiologie, échographie et imagerie médicale : Signataire de l'OPTAM/ OPTAM-CO : Pas de complément Non signataire de l'OPTAM/ OPTAM-CO : 250% de la BR Non conventionné : 250% de la BR	Radiologie y compris ostéodensitométrie , échographie et imagerie médicale : Signataire de l'OPTAM/ OPTAM-CO : Pas de complément Non signataire de l'OPTAM/ OPTAM-CO : 250% de la BR Non conventionné : 250% de la BR